



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2050

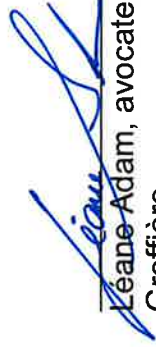
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement 2050 décrétant des travaux de réfection de la maison et de la grange Gaffney-Kennedy et autorisant un emprunt de trois millions deux cent cinquante mille dollars (3 250 000 \$) nécessaire à cette fin.

Le règlement numéro 2050 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 janvier 2026 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

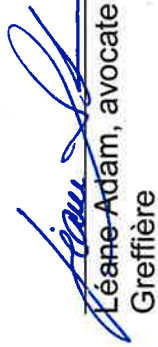

Léane Adam, avocate
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 02 février 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2026 de l'an deux mille vingt-six.


Léane Adam, avocate
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca